



Bastia

CITÀ DI CULTURA

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du mercredi 27 mai 2026

Objet : Création de postes liée à la réussite aux concours

Date de la convocation : 19 mai 2026

Date d'affichage de la convocation : 19 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept mai à 17h30 le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gilles SIMEONI

Nombre de membres composant l'assemblée : 43

Nombre de membres en exercice : 43

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 34

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur Gilles SIMEONI ; Madame Emmanuelle De GENTILI ; Monsieur Pasquale CASTELLANI ; Madame Hélène BERETTI ; Madame Mattea LACAVE ; Monsieur Serge LINALE ; Monsieur Didier GRASSI ; Madame Françoise FILIPPI ; Monsieur Antoine GRAZIANI ; Madame Josephine NATALI ; Monsieur Pierre PIERI ; Monsieur François FABIANI ; Madame Catherine CASIMIRI ; Monsieur Philippe CIMINO ; Madame Carulina COLOMBANI ; Monsieur Franck DASSIBAT ; Monsieur Alain Del MORO ; Monsieur Michel GRIMALDI D'ESDRA TERRACHON ; Madame Angelina MANGANO ; Madame Danielle MATTEI ; Madame Mathilde MATTEI ; Monsieur Pierre ORSINI ; Monsieur Laurent PAPAIZIAN ; Monsieur Pierre SAVELLI ; Madame STROMBONI Marie ; Monsieur Philippe VIGNOLI ; Monsieur Sylvain FANTI ; Madame Allison FIESCHI ; Monsieur Julien MORGANTI ; Madame Josepha OLIVESI ; ; Monsieur Matthieu RICCI ; Monsieur BATTINI Nicolas ; Monsieur Michel BRUSCHINI ; Madame Valérie IDDA.

Etaient absents: Madame Hélène SALGE ;

Ont donné pouvoir :

Monsieur Paul TIERI à Monsieur Antoine GRAZIANI ;
Madame Anne-Marie CARRIER à Madame Françoise FILIPPI ;
Madame Emmanuelle LUCIANI à Monsieur Pierre SAVELLI ;
Madame Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA à Monsieur Didier GRASSI ;
Madame Dominique NASICA à Madame Marie STROMBONI ;
Monsieur Jean-Sébastien De CASALTA à Monsieur Julien MORGANTI ;
Monsieur Jean-Martin MONDOLONI à Madame Josepha OLIVESI ;
Madame Marie-Claire POGGI à Monsieur Sylvain FANTI

Monsieur Gilles Simeoni ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Didier Grassi élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Vu le Code général de la Fonction Publique et notamment son article L313-1 ;

Vu le Décret n°92-1194 du 4 novembre 1992 les articles 3 et 5 ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 26 mai 2026 ;

Considérant que six agents de la collectivité ont été admis à des concours de la fonction publique territoriale, leur permettant d'accéder à des grades relevant de cadres d'emplois supérieurs ;

Considérant la nomination dans ces nouveaux grades nécessitant la création des emplois correspondants au tableau des effectifs, conformément aux dispositions statutaires en vigueur ;

Considérant la proposition de créations de postes suivants :

- 4 postes de rédacteurs territoriaux :
 - 1 au sein de la Direction des Finances et du budget – Agent en charge des dépenses
 - 1 au sein de la Direction de l'Urbanisme et de la Planification des Travaux/Instructeur droits des sols
 - 1 au sein de la Direction de l'éducation et de la vie scolaire/Gestionnaire en restauration scolaire
 - 1 au sein du Pôle Action Culturelle / Régisseur - Animateur musiques actuelle
- 1 poste de rédacteur principal 2e classe au sein de la Direction de l'Administration Générale / Assistant de direction
- 1 poste d'animateur territorial au sein du service langue et culture corses / Médiateur

Considérant que ces agents sont détachés dans leurs cadres d'emploi pendant la période de stage ;

Considérant que les emplois ne sont ni transformés ni supprimés et ce, dans l'hypothèque où la période stage n'était pas concluante, les agents ayant vocation à retrouver leur grade d'origine en qualité de titulaire de ce même grade.

Après avoir le rapport de Monsieur Didier GRASSI,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité

Article 1 :

- **Approuve** la création des emplois budgétaires suivants :
 - 4 postes de rédacteurs territoriaux
 - 1 poste de rédacteur principal 2e classe au sein de la Direction de l'Administration Générale / Assistant de direction
 - 1 poste d'animateur territorial au sein du service langue et culture corses / Médiateur

Article 2 :

- **Précise** que les crédits seront inscrits au budget 2026.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Signé électroniquement le 02/06/2026

Signé électroniquement le 02/06/2026

Didier GRASSI

Gilles SIMEONI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.